

EXPORTATIONS : DIFFICULTE D'UNE ANALYSE POLITIQUE.

Le rapport sur "la politique d'exportation des équipements de défense" que l'ancien ministre bruno DURIEUX vient de publier¹ contient des analyses et des propositions de portées différentes .

Le texte rappelle d'abord que les difficultés actuelles des exportateurs français sur les marchés d'armement ne peuvent pas être analysées comme des difficultés conjoncturelles mais qu'elles renvoient à une *mutation radicale de l'économie de l'armement*. L'auteur souligne que la France s'est adaptée avec retard aux nouvelles conditions internationales et a maintenu des budgets de défense faiblement décroissants, alors que les pays voisins réduisaient fortement leurs crédits. Il conclut *ce serait un handicap grave si ce retard signifiait l'espoir d'un retour au statu quo ex ante* et prolonge cette réflexion en notant que le redressement des industries de défense lui paraît passer par deux voies : *le redéploiement vers des activités civiles*, d'une part et *l'accroissement des ventes à l'étranger* d'autre part. Toutefois, ajoute-t-il *ces deux voies ne permettront pas de faire l'économie des restructurations nécessaires*, écartant ainsi l'idée que les exportations puissent être une solution de substitution à la réorganisation du système français de production d'armement.

Une autre précaution importante en ce qui concerne la politique d'exportation est également formulée : en ce qui concerne les marchés extra-européens, *la production d'armement ne saurait être exportée dans des proportions telles que soit créée une dépendance excessive envers les marchés extérieurs*. Certes le niveau actuel des exportations françaises a considérablement baissé par rapport au milieu des années quatre-vingt puisqu'on est passé de presque 40% d'exportation par rapport au chiffre d'affaires global à moins de 20%. Paradoxalement cette baisse en proportion peut accroître les effets de dépendance : les firmes ayant vu leurs marchés d'ensemble se contracter très fortement peuvent être tentées de placer tous leurs espoirs de survie dans la réalisation d'un "grand contrat" et être amenées du coup à accepter des conditions léonines pour l'emporter face à la concurrence, avec tous les risques que cela comporte comme le montre le cas du contrat de chars Leclerc avec les Emirats arabes unis.

¹ Bruno DURIEUX, *Rapport au Premier ministre de la mission de réflexion sur la politique d'exportation des équipements de défense*, mars 1996, 37 pages.

L'amélioration de la *compétitivité globale* des firmes françaises passe en particulier par le recours aux technologies civiles et le rapport reprend ici l'idée que, dans la période actuelle, les retombées se font plutôt du civil vers le militaire et qu'il y a là, de plus, un moyen d'obtenir une baisse des coûts : *Les possibilités croissantes de recours aux technologies civiles diminuent considérablement les coûts de production des armements, le secteur militaire s'adossant au secteur désormais dominant qu'est le secteur civil.*

L'auteur note en outre de graves difficultés de coordination entre les intervenants à l'exportation : *les industriels se font concurrence entre eux, parfois sévèrement /.../ Les offices se font également concurrence. Les relations entre les industriels et les administrations sont souvent difficiles. les administrations entretiennent entre elles des rapports qui, pour certaines affaires, peuvent être ouvertement conflictuelles. Les états-majors se plaignent de la précipitation, de l'impréparation ou du coût du concours qui leur est demandé, tandis que les industriels souhaitent toujours leur soutien mais craignent parfois leur liberté de jugement...* Cette situation en fait révèle le processus de désagrégation du système français de production d'armement dont les principes nouveaux d'organisation n'ont pas encore émergé clairement.

Le rapport rappelle encore que le cadre européen est aujourd'hui une *nécessité*, ce qu'il justifie tant à cause des raisons économiques générales qu'à cause du *changement complet d'attitude des Etats-Unis sur les marchés de défense à l'exportation /qui/ pose la question de la survie des industries européennes comme industrie indépendantes.*

Beaucoup de ces analyses constituent effectivement un cadre adéquat pour situer la question des exportations d'armement. mais c'est la dernière partie du rapport qui en fait basculer l'équilibre global :

Le texte se conclut par douze pages consacrées à définir *les axes d'une politique d'exportation*. Cette partie passe en revue les rôles politiques, industriels et promotionnels de l'Etat en ce qui concerne les exportations d'armement et comprend un assez grand nombre de propositions de nature à faciliter les exportations (suppression des autorisations préalables de prospection et de négociation, intégration de l'exportation dès la définition des systèmes d'armes, création d'un comité interministériel permanent,...). Ce faisant, le texte évite la question centrale qui est celle du rôle politique des exportations d'armement Quel est le lien de ces exportations avec la politique de défense nationale ? En quoi les intérêts de la

République sont-ils ou pas confortés par ces exportations ? Quels sont la finalité et le poids de ces ventes quant aux choix de la France dans les relations internationales ? Quels sont les critères politiques qui guident (ou devraient guider) la politique d'exportation ?

Faute d'aller jusqu'au coeur d'une démarche d'analyse, le rapport se réduit finalement à une série de suggestions pour "mieux vendre", réduisant ainsi la portée sensiblement la portée des réflexions pertinentes citées plus haut.

Jean-Paul HEBERT